

Le cadre juridique de la S&ST dans son rôle de responsable

Réf. : DIRPREV

Durée : 1 journée 7h00

CONTACT

Florence OUMGHAR

📞 [02.54.96.02.60](tel:0254960260)

✉️ contact@pdo-formation.fr

CDO FORMATION SAS

📍 4, rue du couvent
41200 MILLANCAY

✉️ contact@pdo-formation.fr

🌐 pdo-formation.fr

Centre PARIS-CHARENTON

2 rue de nouveau Bercy
Sortie porte de Bercy
94220 CHARENTON LE PONT

Centre ORLEANS

21 Rue Henri Dunant
au Fond à droite
45140 INGRE ORLEANS

ACCESIBILITÉ

♿ Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique

Délai d'accès :

Selon disponibilité au moment de l'inscription

Tarif :

Consultez notre site internet

OBJECTIFS DU MODULE

- Se repérer dans la réglementation liée à la S&ST applicable dans son rôle de responsable ou de manager.
- Connaître et appliquer les obligations administratives et périodiques
- Connaître les obligations en matière d'accident du travail et sa gestion
- Identifier les acteurs internes et externes pour avancer la prévention

PUBLIC

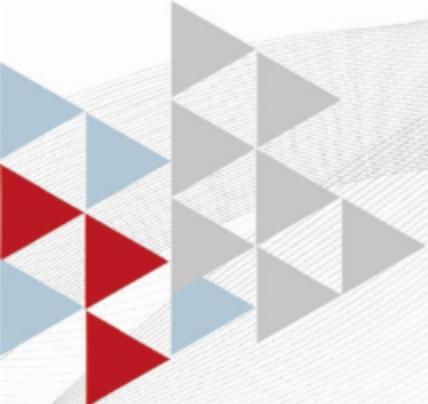
- Directeur, Responsable d'établissement, Adjoint au directeur-responsable d'établissement, Secrétaire général, Signataire des délégations et subdélégations de pouvoir et de responsabilité, Président de CHSC

PRÉS-REQUIS

- Pas de prérequis

INTERVENANT

- L'intervenant est un formateur certifié pour le dispositif indiqué et à jour de son certificat



Le cadre juridique de la S&ST dans son rôle de responsable

PROGRAMME DE FORMATION

Le droit en santé et sécurité au travail et les textes applicables

- L'obligation générale de la prévention
- L'évaluation des risques
- L'information et la formation
- Les documents obligatoires

La responsabilité en cas d'accident

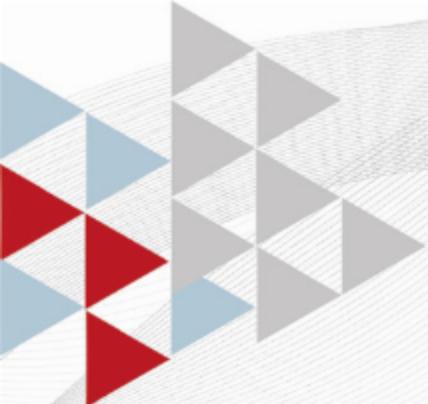
- La responsabilité civile et pénale.
- La délégation de pouvoir

Les obligations en matière d'accident du travail et la gestion de ses conséquences

- Définition d'accident de travail/de trajet et maladie professionnelle.
- La déclaration et le suivi de l'accident du travail.
- L'enjeu financier des accidents du travail.

Les relations avec les acteurs internes et externes

- Référent santé et sécurité.
- Le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT).
- Les délégués du personnel.



Le cadre juridique de la S&ST dans son rôle de responsable

- La médecine du travail
- Les caisses régionales (CARSAT, CRAMIF ...)
- L'inspection du travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Après une présentation générale de la formation, chaque thème sera précédé par un questionnaire demandant l'avis de chacun sur les points clés à aborder.
- Un diaporama de recadrage servira de base pour les échanges et les questions des participants.

ÉVALUATION

- Attestation de formation

